

## Amélioration de l'habitat

Afin de favoriser les améliorations et rénovations qualitatives sur le territoire : plusieurs mesures sont à disposition des propriétaires que ce soit pour des logements individuels ou collectifs.

## La mise en conformité des logements

### Vous êtes occupant d'un logement en situation de saturnisme, d'indécence ou d'insalubrité ?



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'appuie sur une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour rendre vos conditions sanitaires de logement satisfaisantes. Signalez votre situation auprès de la

[mission logement du CCAS](#) ➡

qui pourra évaluer le niveau de conformité de votre logement et vous accompagner dans les procédures adéquates.

### Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone de prévention des risques technologiques ?



Les logements situés à proximité de l'usine Arkéma sont soumis à des dispositions réglementaires d'adaptation à de potentiels risques technologiques du secteur.

Vous pouvez contacter la

[mission logement du CCAS](#) ➡

pour être informé de vos obligations et des aides mobilisables pour la mise en œuvre des travaux nécessaires.

Nous vous invitons à consulter :

- > [la carte dynamique permettant de vérifier si votre logement est en zone PPRT](#) ➡
- ,
- > [le plan de zonage PPRT à Oullins](#)
- ,
- > [le document d'information sur les risques majeurs \(DICRIM\),](#)
- > [les informations données par la Métropole de Lyon](#) ➡
- .

## Sécuréno'v : un service gratuit d'accompagnement et de conseil

Sécuriser son logement tout en le rénovant, c'est possible grâce à Sécuréno'v. Il s'agit d'un dispositif qui accompagne les propriétaires pour rénover et sécuriser leur logement gratuitement avec les experts de la Métropole de Lyon.

> [Téléchargez le guide Sécuréno'v](#)

> [Vidéo de présentation](#) ➡

## Les dispositifs d'aides aux travaux d'éco-rénovation

## S'informer



L'Agence locale de l'énergie (ALE) a pour but de favoriser la transformation énergétique des bâtiments.

Elle réalise par conséquent des missions d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement aussi bien auprès des professionnels, ou des associations qu'auprès du grand public.

**Contact :** Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - 14, place Jules Ferry - Gare des Brotteaux - 69006 Lyon

**Standard (administratif) :** 04 37 48 22 42 (fermé les lundis matin)

**Site internet :**

[www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org)

## Le dispositif Eco'rénov



Ce service proposé par la Métropole de Lyon et soutenu par la Région Auvergne Rhône Alpes, assure un soutien pour les propriétaires d'un logement individuel ou d'un logement dans une copropriété souhaitant effectuer des travaux de rénovation du bâti.

Ainsi les propriétaires souhaitant entreprendre des travaux de rénovation qui visent à améliorer les performances énergétiques du bâtiment, peuvent être accompagnés dans ce type de projet et recevoir une aide financière pour la réalisation des travaux.

**Contact :** 14 place Jules Ferry - 69006 Lyon

**Tél :** 04 37 48 25 90

**Courriel :**

[ecorenov@ale-lyon.org](mailto:ecorenov@ale-lyon.org)

[www.ale-lyon.org](http://www.ale-lyon.org)

## Le dispositif DOREMI



Le dispositif DOREMI (dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles) concerne les maisons individuelles construites avant 1975 et peu ou pas rénovées thermiquement.

Consulter :

[Guide DOREMI](#)

## Propriétaire occupant à revenus modestes



Vous êtes un propriétaire occupant avec de modestes revenus souhaitant entreprendre des travaux de rénovation ?

La Métropole de Lyon et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) soutiennent l'association des Compagnons Bâtisseurs Rhône-Alpes dans le cadre d'un programme d'intérêt général spécifique à l'habitat dégradé pour vous aider à cibler les travaux les plus pertinents pour améliorer votre confort thermique.

L'association peut vous aider à définir et réaliser vos travaux de rénovation, monter votre dossier de demande de subvention, puis réaliser chez vous et avec vous une partie des travaux (isolation, ventilation, aménagement, intérieur, finitions...), le reste étant confié à des artisans ou des entreprises locales.

**Contact :** Les Compagnons Bâtisseurs - 49 rue Pierre Sépard - 69600 Oullins

Tél. 04 72 26 64 39

[> Consulter les plafonds de ressources de l'ANAH](#)

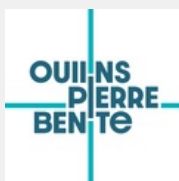
## Dispositif Denormandie



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les futurs propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dans un quartier ancien dégradé. C'est également un moyen pour les collectivités locales d'associer les investisseurs privés à l'amélioration de l'habitat insalubre.

>

[Télécharger le document d'information](#)



## VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX  
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE JEAN JAURÈS  
69 310 PIERRE-BÉNITE  
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ **CONTACTEZ-NOUS**